



Droits d une locataire face a un voisin violent

Par **flex f**, le **13/01/2012 à 18:37**

Bonjour, rn
Je vous expose les faits:rn
je suis locataire au premier étage d un immeuble, j ai 2 enfants en bas age et un voisin en dessous.rn
Des que mes enfants jouent, pleurent, tombent, le locataire du bas tape sur son plafond je suis aller le voir pour lui expliquer que j ai deux enfants en bas age et que parfois ils jouent ils pleurent etc..rn
Comme réponse je n est eut que des insulte et il m a lever la main pour me frapper mais il s est arrêter car je lui est fait front.rn
Mais bizarrement, lendemain j ai retrouver ma poussette cassée dans le local a poussette or je ne voit pas comment c est possible d autant plus que je ne connait personne qui me voudrait du mal car je ne vient pas de la région et que l immeuble est on ne peut plus calme.rn
De plus je me suis renseignée auprès du voisinage et de la mairie[fluo] je ne suis [fluo]pas la seule[fluo] avec qui ce monsieur a des problèmes j ai même rencontrer l ancien locataire de mon appartement et il m a dis être partis car il ne supportai plus ce monsieur. rn
Suis je en danger d expulsion?rn
Voila mes questions suis je en tord par rapport au bruit?rn
j ai une médiation organisée mais je doute de l impartialité du médiateur rn
Ai je le droit de demander quelqu'un de neutre?rn
par rapport a ma poussette cassée ai je un recours?rn
vous remerciant par avance rn
je vous prie Madame Monsieur d accepter mes salutations les plus respectueuses

Par **edith1034**, le **14/01/2012 à 08:15**

pour la poussette, c'est les assurances la votre ou celle de votre bailleur suivant le montant rn
si le locataire du dessous a le même bailleur que vous, rn
votre bailleur est aussi responsable rn
essayez d'abord avec le médiateur, ensuite vous verrez bien pour aller plus loin rn
pour tout savoir sur le bail rn
<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **alterego**, le **14/01/2012** à **17:27**

BonjourrrnNous ignorons l'importance des nuisances sonores dont votre voisin se plaint. Chacun de vous doit faire un effort.rnrnVeuillez m'excuser, mais donner la cause sans faire l'effort de remédier au problème c'est un peu prendre les gens pour des imbéciles. Mieux vaut qu'il ait été grossier, même si il n'a pas à l'être, que violent.rnrnVos explications sur la cause des nuisances sonores ne sont d'aucun intérêt, ni elles les suppriment, ni elles les atténuent.rnrnIl est en droit d'attendre de vous, voir d'exiger, qu'à défaut de pouvoir les supprimer totalement, vous fassiez l'effort de les atténuer sensiblement. rnrnIl est normal que vos enfants jouent, posez une moquette suffisamment épaisse pour qu'il n'ait pas à supporter une cour de récréation au dessus de sa tête. Vous n'ignorez pas que les appartements ne sont pas suffisamment insonorisés.rnrnQuant à l'histoire de la poussette, il est tentant de penser à lui. Le manque de civisme faisant partie des moeurs actuels, ce à quoi je ne me suis jamais fait, n'importe qui peut être soupçonné et il est alors difficile de l'accuser de vandalisme sur poussette.rnrnVous n'êtes pas en danger d'expulsion. Pour le moment.rnrnSolutionner ce problème est affaire de volonté, mais c'est à vous qu'il appartient de faire le premier pas afin de mettre fin aux bruits. Vous verrez que vos rapports de voisinages s'amélioreront.rnrnCordialement

Par **flex f**, le **14/01/2012** à **23:42**

le souci c est que je ne suis chez moi que le samedi et le dimanche pour ne pas déranger et que je n ai pas les moyens de payer de la moquette ai je le droit de demander a mon bailleur de faire ces travaux pour isolé le logement qui est très[fluo][fluo] mal isolé?ceci dis ce n est pas la récré tous les jours comme vous pouvez le constater je fais des efforts mais je paye quand même le loyer alors ce genre de solution ma l air bien merci pour le conseil et merci par avance pour la réponses a ma questionrncordialement